

---

## Règlement d'admission 2023-2024 à la formation du titre de Dirigeant(e) d'une Entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire DEESS

---

Ce règlement est conforme au texte officiel suivant

Formation enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles par décision du directeur général de France Compétences le 24 octobre 2022 sous le numéro 36 976

### Conditions d'accès à la formation et public concerné

Le candidat(e)s doit être dirigeant(e) ou cadre en position de responsabilité dans une structure de l'ESS en poste, ou futur dirigeant(e) amené(e) à prendre la direction sur une structure de l'ESS ou en démarrage d'activité (y compris demandeur d'emploi), administrateur(trice), quelque soit le secteur d'activité : association, coopérative, mutuelle, fondation, entreprise avec agrément ou en démarche d'agrément ESUS...

Il n'y a pas de prérequis de niveau de diplôme.

### Modalités d'admission

1- **Dossier de candidature** : inscription à la formation complète ou par blocs de compétences sur dossier de candidature [à télécharger sur le site](#)

⇒ **Pour une inscription à la formation complète :**

- *Date de la prochaine session : **19 janvier 2023***
- *Coût : **11571€ net de taxe et 200€ de frais de sélection***

⇒ **Pour une inscription par blocs de compétences :**

BLOC	DATE	COÛT
<b>BLOC 1</b> « Réalisation du diagnostic systémique de l'entreprise de l'ESS »	<b>19/01/2023</b>	<b>2030 €</b> net de taxe
<b>BLOC 2</b> « Elaboration du projet stratégique de l'entreprise de l'ESS »	<b>10/05/2023</b>	<b>2030 €</b> net de taxe
<b>BLOC 3</b> « Pilotage de la fonction économique et financière de l'entreprise de l'ESS »	<b>20/09/2023</b>	<b>1624€</b> net de taxe
<b>BLOC 4</b> « Management par la qualité et dynamique d'amélioration continue »	<b>11/10/2023</b>	<b>1725.50€</b> net de taxe
<b>BLOC 5</b> « Management des richesses humaines en lien avec les valeurs de l'entreprise de l'ESS »	<b>14/02/2024</b>	<b>2131.50€</b> net de taxe
<b>BLOC 6</b> « Animation des instances de gouvernance, des acteurs internes et partenaires »	<b>13/03/2024</b>	<b>2030€</b> net de taxe

Les frais de sélection s'élèvent à **50€** par bloc de compétences et sont plafonnés à **200€** à partir de 4 blocs de compétences.

**2- Entretien de positionnement :** après réception du dossier de candidature, le responsable pédagogique du DEESS prend contact avec le candidat pour un entretien individuel de 30 à 45 minutes dont l'objectif est de :

- Valider les prérequis d'entrée en formation
- Evaluer la disponibilité du candidat pour la formation
- Valider le projet de formation au regard de son expérience et de sa motivation
- Positionner le candidat sur les blocs de compétences

**3- Commission d'admission :** la commission valide l'entrée en formation. La décision d'admission est valable pour le démarrage de la promotion qui suit cette décision. L'inscription n'est considérée comme définitive que lorsque le candidat a mobilisé les financements pour entrer en formation.

Les frais de sélection sont acquittés lorsque l'inscription est définitive.

## Infos pratiques

Nombre de participants : **12 à 16 personnes**

Dossier de financement : **formation complète et blocs de compétences éligibles au CPF.** Attention : dans certains cas, les dossiers de financement doivent parvenir au moins 5 mois avant le démarrage de la formation auprès des financeurs.